

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Emile FRANCO, Josée SOUQUE, Marc CARBALLIDO, Martin MALVY.

Collège départemental : André ROUCH, Augustin BONREPAUX, Henri NAYROU.

Collège communal : Denis PUECH, Michel LEBON, Raymond JUNCA, Patrice RIEU, Antoine GARCIA, Alain TALARMIN, Henri ANDRIEU, Béatrice CROS, René LESTEL, André ZONCH, Pierre FORTIER, Jean Pierre VILLENEUVE, Jean Marc BAZY, Jacques DUPUY, Serge DUFFOUR, Violaine RICHL, Julien SOUQUET, Simon BAVARD, Monique BOUTONNIER, Nathalie MOLINIER, Didier PIQUEMAL, Bernard SOUM, Alain BARI, Raymond BERDOU, Philippe RIEU, Yvon PIQUEMAL, Yvan GROS, Alain LEVI, Yves BARRIERE, Ginette BUSCA, Claude PUJOL, Vincent ROZES, Yvon LASSALLE, Serge LANTA PERELLO, Mireille SIMON EYCHENIE, Richard DANIS, Simone ROUX, Jean Claude BAREILLE, Patrick CHAMOLLEY, Gérard PIQUEMAL, Roger BUSCA, Adrien PEYTOU, Marcel BERGAY, Robert SOUBIE, Robert BAURES, Monique BOUVILLE, Jean Claude DEGA, François ROUSSEL, Claude TERON, Bernard DEFFARGES, Yvette DEBRUILLE, Jean BOUSSION, Manuel BENEDET, Ginette DEGEILH, Roger SICRE, Raymond COUMES, Georges CECCONI, Jacques BERTRAND, Pierre SOULA, Jean ROQUES, Anicet COUMES.

Collège des Etablissements Publics : Maurice JAMMY, Philippe LETURCO, Cédric COUZINET, Rolande SASSANO, André PECHIN.

Excusés ou absents :

Collège régional : Paul Louis MAURAT

Collège départemental : Bernard PIQUEMAL, Alain DURAN, Pierre AURIAC MEILLEUR.

Collège communal : André VIDAL, André PUJOL, Christian GABET, Fernand De MACEDO, Georges GARRIE, Roger PALOS, Sylvie PREVOST-GROCHULSKI, Gilbert BIRBES, Daniel ARTAUD, Annie ALZIEU, Philippe BURGUIERES, Patrick MORVAN, Arlette NOUGAROL, Michel CAUJOLLE, Jean PAULIN, Claude AYNIE, Monique CHARLES, Robert ZONCH, Robert FABRA, Didier NAUDIN, Alex MIROUZE, Georges MAURY, Antoine VILLENEUVE, Joseph PUIGMAL, Pierre EYCHENNE, Edouard BAREILLE, Jean PERREU, François MOREAU, Roger LAFFORGUE, Maurice CARBONNE, Jean Jacques MARFAING, Alain BOURGEON, Joseph COUTENCEAU, Marcel ROUZAUD, Jean Louis EYCHENNE, Evelyne GOURONG, Olivier WILHELM, Léon BOULET, Régis ESPES, Jean Louis BOULET, Alain MONTARIOL, Denis BELARD, Jean Claude DUCROS, Emile DOUMENC, Georges ROUZAUD, Georges AMARDEILH, Philippe ESCAICH, Jean Paul CLAUSTRE, Robert BEGOUEN, Louis CAMEL, Roger RAVAILLE, Gabriel SOULA, Frédéric CASTERAS, Sophia GREGORIOU, Yvette DELCLAUX, Annie VIOLE, Alain VAYSSETTES, Bernard FRAISSE, Bernard GONDRAN, Martine RAUFAST, Jean ROUAIX, Claude CRESPO, Gérard CMBUS, Roger PORTET, Gérald ROVIRA, Robert SABLAYROLLES, Alain ESTAQUE, Etienne DIDIEU, Marcel FERRUCCI, Alain CAUJOLLE, Pierre CARMOUZE, Pierre FAUROUX, Yves CARMOUZE, Jean LAFFONT, Jean François TEYCHENNE, Francis JOFFRES, Robert MOUREAU, Madeleine SOUQUET, Firmin HACHAGUER, Eric VERGE, Sébastien ROBERT, Roger GASTON, Serge ARAGON, Philippe CAUSSE, Laurent CASTET.

Collège des Etablissements Publics : Michel ROQUES, Didier LEMASSON, Josiane GOUZE FAURE, Joseph CALVI, Guy FREBY.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR s'est réuni le vendredi 26 octobre 2007 à Sainte Croix Volvestre. Nathalie MOLINIER est désignée secrétaire de séance.

Le Comité Syndical procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, le 23 juillet à Eycheil est approuvé à l'unanimité.

INTEGRATION DU NOUVEL ELU DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AU SEIN DU COMITE SYNDICAL

Madame Rolande SASSANO ayant été désignée comme représentante du Conseil Régional au sein du Syndicat Mixte, elle n'est plus en mesure de siéger au titre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Le Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, réuni en séance le 20 septembre 2007, a désigné Monsieur Jean Luc MIROUZE pour lui succéder au sein du Comité Syndical.

Le Comité Syndical intègre Madame Rolande SASSANO et Monsieur Jean Luc MIROUZE. Il désigne à l'unanimité Madame Rolande SASSANO au sein du Bureau du Syndicat Mixte en lieu et place de Madame Frédérique MASSAT.

DECISIONS BUDGETAIRES

Le Président signale qu'il y a lieu de procéder à certaines décisions modificatives au sein du Budget 2007. Au cours de l'année 2007 et avec l'aval du Comité Syndical, le Syndicat Mixte a entrepris des actions et obtenu les financements relatifs à ces actions. Comme prévu dans les délibérations correspondantes, il convient à présent d'inscrire ces dépenses et recettes au Budget 2007. Par ailleurs, le Président signale qu'il convient de réaliser quelques mouvements d'écritures afin de correspondre au nouveau détail des comptes souhaité par la Trésorerie ; enfin il propose des mouvements afin d'équilibrer la ligne matériel informatique.

Les décisions modificatives sont entérinées à l'unanimité par le Comité Syndical.

DECISIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail du Syndicat, et afin de pouvoir assurer les tâches de secrétariat, le Bureau propose la création d'un emploi de secrétaire pour une durée limitée. Cet emploi s'inscrira dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de deuxième classe (catégorie C), pour une durée de deux ans. Le Comité Syndical agréé à l'unanimité cette création d'emploi.

ELABORATION DE LA CHARTE

- Consultation intermédiaire sur l'avant projet de Charte

Le Président propose de faire un point sur la consultation intermédiaire sur l'avant-projet de Charte réalisée ces derniers mois et sur les divers avis formulés et leurs enseignements.

Matthieu Cruège, Directeur, relate les éléments et avis issus de la consultation intermédiaire réalisée cet été. Les conclusions et avis du Conseil National de Protection de la Nature ont été présentés et discutés lors de la réunion du Comité Syndical d'Eycheil. Depuis, le Syndicat Mixte a reçu le rapporteur de la Fédération des Parcs naturels régionaux ; la Fédération a rendu son avis mi octobre. L'avis de la Fédération des Parcs met en avant la qualité du territoire et du travail réalisé, le positionnement clair de la Charte sur les points essentiels auxquels un PNR doit répondre. En parallèle, les divers organismes et partenaires locaux sollicités ont également pu émettre un avis. Ainsi des observations et amendements ont été reçus des Chambres Consulaires, du CRPF et de l'ONF, de plusieurs communes, de l'ANA, de particuliers... et ont été pris en compte dans la nouvelle version du document. Au delà, de nombreuses dispositions de la Charte ont été précisées et les diverses répétitions et redondances retirées.

Monsieur Mikaël Doré, Sous Préfet de Saint Girons, intervient pour présenter le positionnement de l'Etat et les engagements que celui-ci pourrait souscrire pour la mise en œuvre de la Charte. Auparavant il insiste sur un certain nombre de conditions, constituant des préalables : la Charte doit exprimer des engagements clairs des collectivités dans les domaines d'intervention du Parc, elle doit permettre une bonne lisibilité des différentes structures présentes et de l'articulation de leurs compétences respectives - notamment s'agissant des relations Parc-Pays -, elle ne doit pas éluder le délicat sujet des grands prédateurs et elle doit prévoir une montée en charge du PNR telle qu'il dispose d'une organisation et de moyens lui permettant de remplir correctement ses missions. Sur ce dernier point l'Etat préconise l'organisation avec les différentes structures partenaires et la recherche de la mutualisation des moyens.

En conséquence l'Etat accompagnera la mise en œuvre des objectifs du Parc et un certain nombre de programmes d'actions. Ses engagements sont listés au sein même du rapport de Charte et sont détaillés article par article. Au delà, l'Etat s'efforcera également de mobiliser ses Etablissements Publics (ONF, ADEME...) pour qu'ils contribuent et épaulent l'action du Parc.

André Rouch précise qu'une rencontre est intervenue récemment entre les Présidents et Directeurs du SMMPNR et du Syndicat Mixte du Pays Couserans, pour étudier la répartition des missions et des collaborations entre les deux structures. Les discussions ont porté sur une notion de « chef de file » et une répartition par domaine, en fonction des missions, domaines d'activité préférentiels et des compétences techniques des deux Syndicats. Dans ce cadre, le sujet des personnels et d'une éventuelle mutualisation a été pris en compte. André Rouch ajoute qu'une démarche similaire est prévue en direction des deux autres Pays concernés.

- **Enquête publique**

Le Président rappelle qu'en application des textes régissant les PNR, le projet de Charte doit être soumis à enquête publique avant approbation des collectivités. Obligatoire depuis la loi dite « SRU » (n° 2000-1208 du 12 décembre 2000), cette enquête publique doit se dérouler avant les délibérations finales des collectivités.

Il indique que d'ores et déjà le Président du Tribunal Administratif de Toulouse est en passe d'être saisi par le Président du Conseil Régional Midi Pyrénées afin de désigner un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête pour engager l'enquête publique sur les 145 communes du territoire d'étude du Parc.

Il explique que la Charte sera envoyée dans toutes les communes dans sa version 12, et qu'une ou deux communes dans chaque Canton accueilleront les permanences des commissaires enquêteurs. Le calendrier prévu aujourd'hui porte sur une enquête publique d'une durée d'environ un mois et demi, qui se déroulerait de mi décembre aux premiers jours de février.

Enfin, le Président rappelle que l'Enquête sera pour les habitants et personnes concernées la dernière occasion de faire part d'avis et de suggestions sur la Charte : en fonction de ce qui sera exprimé, et si cela s'avère nécessaire, elle pourra conduire à des modifications de « dernière minute » sur le projet de Charte. Il conclut en précisant que le calendrier prévisionnel prévoit que les collectivités soient sollicitées pour délibérer sur la Charte, après les élections de mars.

Ces présentations étant faites le Président donne la parole aux participants. Un certain nombre d'interventions portent sur des sujets divers, en particulier sur les problématiques liées à l'accueil de nouveaux ruraux, sur la valeur ajoutée du Parc concernant la gestion et la ressource en eau, et sur les modalités de conduite de l'enquête publique.

CONCEPTION DU LOGO DU PNR

Matthieu Cruège rappelle que lors de la séance du 13 juillet à Eycueil, les membres du Comité Syndical ont été invités à exprimer leurs avis sur le symbole du logo du PNR à partir d'une fiche réponse. Le détail des avis exprimés a abouti à la liste suivante, par ordre de préférence décroissante :

- le Valier
- l'Isard (1° symbole du groupe « Patrimoine naturel »)
- l'Orri (1° symbole du groupe « Humain »)
- la Transhumance, le Cheval
- la Brebis
- le Pastoralisme, le Lys des Pyrénées (1° symbole du groupe « Flore »), le Berger.

Les membres de l'Assemblée échangent sur les thèmes en question. La sélection apparaît extrêmement difficile. Matthieu Cruège insiste sur l'intérêt de faire appel à un graphiste pour traduire ces idées et en comparer la lisibilité graphique. Ainsi le sujet sera de nouveau soumis à l'ordre du jour des prochaines réunions du Comité Syndical afin que l'Assemblée puisse procéder au choix dans les meilleures conditions possibles.

POINTS D'ACTUALITE

Le Président propose de faire un point sur certaines actions impliquant le Syndicat Mixte de préfiguration, en particulier :

- l'étude de l'évolution de la ressource en eau réalisée sous l'égide du Conseil Scientifique. Alain Mangin, Président du Conseil Scientifique, présente le travail réalisé par Seiffedine Jomaa.
- l'inventaire du petit patrimoine bâti réalisé en collaboration avec le CAUE, et le fonds d'intervention pour la restauration, mis en place sur les communes adhérentes au SMPPNR par la Région Midi-Pyrénées. Sophie Séjalon, Chargée de Mission, rappelle les diverses avancées de cet inventaire, produit par deux stagiaires successives, Flavie Estrémé et Fabienne Labille. Elle explique le fonctionnement du fond d'aide à la restauration du petit patrimoine non protégé et l'intérêt de cette démarche pour les communes adhérentes au SMPPNR.
- les opérations réalisées ces derniers mois : « Estivale du Casseur d'Os » sur le Haut Salat et les Rencontres du Conseil Scientifique. Céline Arilla, Chargée de Mission, dresse un bilan des dernières manifestations réalisées par le SMPPNR, et notamment les deux plus importantes.

POINTS DIVERS

André Rouch signale aux délégués que le SMPPNR a fait réaliser une exposition de présentation du projet de Parc qui peut être mise à disposition des différentes communes sur demande.

Michel Sébastien, Président des Amis du Parc signale qu'ils se retrouveront en novembre au Château de Pailhès puis au refuge de la Hilette à Ustou et enfin au Mas d'Azil pour des visites et rencontres de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Secrétaire de Séance
Nathalie MOLINIER

Le Président
André ROUCH